

2008/8942 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT COMMUNICATION DANS LE CADRE DU FESTIVAL « D'UN MONDE A L'AUTRE » - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre de l'édition 2008 du Festival «d'un Monde à l'autre» programmé du 29 mars au 5 avril prochains consacré aux musiques à danser, l'Auditorium de Lyon a souhaité s'associer avec des associations locales qui oeuvrent à la promotion et à la diffusion des cultures africaines et latino-américaines.

Le partenariat envisagé consiste en l'organisation de stages d'initiation de danses à l'Auditorium autour des différentes musiques de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

Le partenariat est formalisé dans la convention type jointe au rapport.

Partenaires	Nature du partenariat	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Association Rhonafrika	Parrainage Communication	Valorisation à hauteur de 5 450 € TTC	Mise à disposition locaux. Valorisation à hauteur de 5 450 € TTC
Association Baïla Connigo	Parrainage Communication	Valorisation à hauteur de 2 100 € TTC	Mise à disposition locaux. Valorisation à hauteur de 2 100 € TTC

Vu lesdites conventions ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Rhonafrika et Baïla Connigo, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN